



République Française



## MAIRIE DE GENVRY

145, rue de la Place

60400 GENVRY

Tel. : 03 44 44 08 27

Fax : 03 44 30 82 28

Courriel : [mairiegenvry@orange.fr](mailto:mairiegenvry@orange.fr)

[genvry@paysnovonnais.fr](mailto:genvry@paysnovonnais.fr)

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le

ID : 060-216002675-20221027-2022\_45-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **DELIBERATION N° 2022\_45**

Convocation :  
Du 22/10/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de GENVRY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude PELEMAN, Maire.

Affichage :  
Le 22/10/2022

Étaient présents :

Claude PELEMAN - Eric DUJOUR – Pierre COGET – Patrick GANZITTI - Michèle HERREBOUDT – Hadj-Larbi BOUTALEB – Véronique COMMERE - Karine LEROY - Guillaume PELEMAN.

Conseillers  
en exercice : 11  
Présents : 09  
Absents : 02  
Votants : 11

Absent excusé : 0

Absents excusés et représentés : 2  
Joël VERZELE pouvoir à Patrick GANZITTI  
Nicolas LARROCHE pouvoir à Karine LEROY

Secrétaire : Véronique COMMERE.

### **OBJET : DELIBERATION POUR CHOIX DU BLASON (ARMOIRIE) DE LA COMMUNE :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric Dujour, 1<sup>er</sup> adjoint en charge du dossier.

Monsieur Eric Dujour rappelle au conseil municipal que la commune de Genvry ne possède pas à ce jour et n'a jamais possédé de blason municipal. Il précise que la composition d'un blason répond à des règles précises et que ce blason jouit d'une protection particulière, faisant pour cela l'objet d'une délibération.

Monsieur Eric Dujour fait savoir au conseil municipal que la loi municipale du 5 avril 1884 accorde aux communes, la souveraineté en matière d'armoiries.

Monsieur Eric Dujour précise aux membres que la présente délibération du conseil municipal qui en aura accepté la composition, constitue l'acte officiel par lequel le blason communal acquiert son existence légale. Il s'ensuit que la description héraldique (ou blasonnement) de ce blason qui figure au texte de la délibération, devient la description officielle de ces armoiries.

Monsieur Eric Dujour indique à l'assemblée, que suite à un projet exprimé auprès de Messieurs Daniel Juric et Jacques Dulphy, passionnés d'héraldique et déjà concepteurs de nombreux blasons communaux, plusieurs projets ont été élaborés bénévolement.

Monsieur Eric Dujour présente aux conseillers, la description héraldique (ou blasonnement) ci-après :

"D'azur au lion léopardé d'or ; au chef échiqueté d'or et d'azur".

Pour constituer les armoiries (blason et ornements extérieurs), le blason aura pour soutiens :

- ✓ deux gerbes de trois épis de blé d'or,
- ✓ les tiges passées en sautoir en point qui évoquent le caractère agricole de la commune
- ✓ la croix de guerre 1914-1918, décernée le 15 février 1921 à la commune, sera appendue à l'écu.
- ✓ un listel de parchemin marqué au nom de la commune viendra se placer sur l'écu.

Monsieur Eric Dujour présente à l'assemblée le dessin du blason ci-dessous, avec ornements extérieurs complets (ou armoiries) :



Monsieur Eric Dujour précise ci-après au conseil municipal ce que représente ce blason :

Parmi les anciens seigneurs de Genvry, on connaît notamment Pierre de L'Hortie (au XVe siècle), les De Grouchet (XVIe, XVIIe siècles), Louise d'Estourmel (dame de Genvry et autres lieux en 1770) et les De Malrisel. Louis de Malrisel, parmi ces seigneurs, paraît le plus notable, et ses armes plus intéressantes. Louis de Malrisel (on lit parfois : Maloizel), écuyer, seigneur de Genvry, lieutenant de cavalerie au régiment du Bordage, fait inscrire son blason à l'Armorial général de France, en application de l'Edit de 1696.

Il portait :

"échiqueté d'azur et d'or de quatre tires, et trois points ; à la champagne d'azur chargée d'un lion léopardé d'or". La commune de Genvry peut relever ces armes en modifiant la composition de manière à le différencier des armes familiales, même si la famille est éteinte.

Monsieur Eric Dujour indique que ce blason a un autre intérêt en la partie supérieure qui ressemble aux armes du Vermandois, pays auquel appartenait Genvry, placée en son sud, au nord de Noyon. De plus, l'ancienne église Saint-Clément avait été donnée à l'abbaye Saint-Eloi de Noyon par l'évêque Simon de Vermandois en 1147. On passera donc de trois points à six points (comme pour Vermandois), en inversant azur et or.

Le Conseil Municipal après avoir entendu lecture de cette documentation héraldique et historique, avoir examiné la maquette, en avoir délibéré et à l'unanimité (11 voix pour) :

- ✓ approuve le blason qui constituera désormais le symbole de la commune et,
- ✓ décide que toutes les reproductions qui en seront faites pour son usage officiel se conformeront au blasonnement ci-dessus.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le :  
et de la publication le :

16 NOV. 2022

16 NOV. 2022

GENVRY le :

16 NOV. 2022

Pour extrait certifié conforme,  
A GENVRY, le 27/10/2022  
Le Maire, Claude PELEMAN



Le Maire,  
Claude PELEMAN

Signature du secrétaire de séance :  
**Véronique COMMERE**